
RELEVÉ DE DECISIONS DE LA REUNION DE LA FAMILLE NEGOCE
DU 1^{er} avril 2022

Décision	Responsable	Suivi
Approbation de l'ordre du jour		
Approbation	-	-
Institut		
<p>Confirmation à l'unanimité de la volonté des familles de s'engager dans ce projet.</p> <p>Un travail sur la clause d'actualisation des prix (risque matière 1ères) : il sera essentiel d'avoir une clause de garantie du prix sur les 6 prochains mois, puis une actualisation du prix capée → BNIC a fait appel à un cabinet d'avocat pour vérifier</p> <p>28 juin 2022 : signature du contrat et l'ensemble des coûts seront connus : Foncier, Fouilles, Travaux et Divers : équipements, etc.</p> <p>Point d'attention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ce projet implique une hausse des budgets et donc des CVO - Les ambitions légitimes des pôles et le financement de de l'institut, sans remettre en cause le projet présenté, nécessitera des arbitrages budgétaires dans le phasing des projets des pôles. 	F. Morillon	Position à porter au Comité Permanent du 5 avril 2022
Retour sur le séminaire du Comité Permanent		
<p>Les discussions ayant été amorcées lors du séminaire du Comité Permanent avait pour objectif de définir une démarche constructive et collective pour favoriser l'engagement de la filière dans la certification environnementale.</p> <p>Le négoce s'est engagé à n'acheter que des eaux-de-vie certifiées d'ici 2028 sous condition n'engagement réciproque de la viticulture.</p> <p>Toutefois, à l'issue du séminaire, la volonté de la viticulture de s'engager pleinement sur ce sujet n'apparaît pas clairement, d'autant que les positions prises en séminaires semblent être remises en question par l'UGVC.</p>	F. Morillon	Position à porter au Comité Permanent du 5 avril 2022

<p>Décisions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il sera rappelé qu'il est problématique que les positions prises d'un commun accord par le Comité Permanent du BNIC soient remise en question ultérieurement par les syndicats. Il s'agit d'un dysfonctionnement de nos institutions • Par ailleurs, il sera indiqué que faute de pouvoir avancer ensemble viticulture et négoce sur l'environnement, le sujet sera remis entre les mains de la viticulture ; le négoce poursuivant son travail sur les marchés comme sur ses les engagements sociétaux qui lui sont propres 		
Calendrier 2ème Semestre		
Pour information	-	-
Mention Provenance Complémentaire		
<p>Lors du dernier CA SMC du 10 mars, la proposition de demander l'ajout au cahier des charges de la possibilité de mentionner une dénomination géographique particulière (nom de village ou ile) pour l'origine de la récolte avait été acté.</p> <p>Il reste néanmoins à se positionner sur les autres étapes de la production (distillation et vieillissement) : si le cahier des charges ne prévoit pas expressément la possibilité de mentionner une dénomination géographique (autre qu'un cru) pour ces étapes, ces mentions seront interdites.</p> <p>Validation de principe :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Dans un premier temps, acter en CP la demande de modification du cahier des charges afin de prévoir la possibilité de mentionner une mention de provenance complémentaire pour l'origine des raisins (confirmation de la décision de 2019) 2) Dans un second temps avoir une réflexion sur la possibilité d'étendre la décision à la mention du lieu de distillation ou de vieillissement (sous condition de ne pas mentionner le cru) : travail à réaliser pour décision lors du CP du 28 juin. 	F. Morillon	Position à porter au CP du 5/04
Validation présidence Commission Economie		
Remplacement de Mélina Py par Richard Costa-Savelli en tant que Président de la Commission Economie	D. LORIN / F. Morillon	Information au BNIC et au Comité Permanent

Prochaine Réunion de la Famille du Négoce : 9 mai 2022, Maison Larsen